

Question orale n° 13080 en commission de Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE à la Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances, Ministre de l'Intérieur concernant la modernisation de la base de données de la DIV.

QUESTION :

Nous avons appris que la police belge a eu de nouveau accès directement aux bases de données de la Direction immatriculation des véhicules, y compris aux 78.000 immatriculations récentes qu'elle était dans l'impossibilité d'identifier depuis un mois, la DIV modernisant l'ancienne base de données. Votre collègue en charge de la Mobilité a, par ailleurs, déjà été plusieurs fois interpellé sur le sujet ainsi que sur les mesures prises par son département pour pallier aux problèmes d'organisation.

Un numéro de téléphone était mis à la disposition de la police pour pallier le problème. La police sur le terrain répond que le numéro de dépannage ne lui avait pas été communiqué ou que la procédure était trop lente. Plusieurs articles ont fait état d'un classement vertical des PV dressés, mais le service presse de la police fédérale avait nié cette information insistant sur le fait que toutes les infractions doivent être traitées.

Maintenant que l'émotion du moment est passée, j'aurais aimé vous demander exactement ce qu'il en est des PV qui devaient être dressés par les services de la police depuis le 27 avril 2012 ?

- Ont-ils pu être enfin délivrés ?

Dans l'affirmative, combien de PV et pour quels montants ?

Dans la négative, pourquoi ?

- Combien de contacts téléphoniques ont pu être établis entre ce numéro spécial et vos services pendant cette période afin de pallier au problème ?

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE le Mercredi 17-10-2012 Matin

10.02 Joëlle Milquet , ministre: Monsieur le président, j'ai déjà répondu à cette question lors de la réunion de la commission de l'Intérieur du 6 juin 2012 suite à une question de M. Doomst. En ce qui concerne les procès-verbaux établis durant la période de migration vers la nouvelle application, je répète qu'ils ont été et sont toujours transmis incessamment pour suite voulue aux autorités judiciaires.

Le nombre de contacts téléphoniques entre le numéro spécial de la DIV et la police n'est pas connu à ce stade au niveau central dans mon département. Les bases de données à ce niveau-là relèvent de la compétence du ministre Melchior Wathelet.

10.03 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Je vous remercie, madame la ministre. Comme je l'ai dit, ce problème est réglé et cette question datait depuis un certain temps. Je vous remercie de m'avoir répondu.

L'incident est clos.

Extrait de la Commission de l'Intérieur du 6 juin 2012

22 Question de M. Michel Doomst à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "les nouvelles plaques minéralogiques" (n° 12005

22.01 **Michel Doomst** (CD&V): En raison d'une modernisation de la banque de données de la DIV, la police n'était plus en mesure de consulter les données des détenteurs des nouvelles plaques d'immatriculation. Les problèmes ont-ils été résolus dans l'intervalle?

22.02 **Joëlle Milquet**, ministre (*en néerlandais*): Le 27 avril, la DIV a en effet mis une nouvelle banque de données en service. Les services de police ont régulièrement été informés de l'avancement de ce dossier. Grâce à ces contacts journaliers, une solution a progressivement été trouvée pour plusieurs maladies de jeunesse.

Quelques problèmes subsistent toutefois. L'historique des plaques d'immatriculation est parfois incomplet. Une procédure d'urgence a dès lors été lancée; elle permet à la police de contacter en permanence la DIV dans les cas urgents. Tous les procès-verbaux rédigés pendant la période transitoire seront transmis aux autorités judiciaires pour le suivi du dossier.

22.03 **Michel Doomst** (CD&V): Combien de temps faudra-t-il avant que tous les problèmes soient résolus?

22.04 **Joëlle Milquet**, ministre (*en néerlandais*): Quelques mois
L'incident est clos.